

## Braccio, Nadia

---

**De:** Pierre Pelletier [pelletierpierre@videotron.ca]  
**Envoyé:** 17 avril 2014 11:56  
**À:** Stephanie Roberts  
**Objet:** RE: R-3866-2013 Argumentation du Procureur général du Québec

Bonjour, Me Roberts.

- Ma compréhension de la décision de la Régie est que les autorités devaient accompagner l'argumentation. J'avais par ailleurs compris de votre courriel que les autorités ne tarderaient pas, mais je constate ne les avoir toujours pas reçues. J'apprécierais que vous les communiquiez sans délai, le but de la procédure retenue par la Régie visant entre autres, à mon avis, à assurer les parties qu'elles pourront débattre des questions de droit en toute connaissance de cause, ce que ne favorise pas la production d'une « brique » de jurisprudence sans préavis le jour de l'audition.
- Je reçois à l'instant votre courriel relatif à un message que vous m'avez laissé concernant la question juridictionnelle. Comme je vous l'avais signalé antérieurement, le numéro pour me joindre en avril est (386) 441-5340 : je me rendrai directement de Floride à Montréal le 22 avril en vue de l'audition débutant le 23.
- Je vais vous appeler à ce sujet mais il me semble que ma procédure est à l'effet contraire de ce que vous craignez. Je demande à la Régie de constater l'invalidité des documents et de rejeter en conséquence la demande du Distributeur. Nous sommes à mon avis dans la même situation que lors du dossier 3848 et mon approche me paraît en droite ligne avec ce qui a été décidé par la Régie dans cette affaire.
- Enfin, il me semble qu'un effort devrait être fait à l'égard des admissions que j'ai suggérées et je vous en toucherai également mot dans quelques minutes.

Salutations cordiales.

*Me Pierre Pelletier, avocat*

2843, rue des Berges  
Lévis QC G6V 8Y5

Tél : 418 903-6886 Cell : 418 928-1971  
Télécopieur : 418 650-7075  
Courriel : [pelletierpierre@videotron.ca](mailto:pelletierpierre@videotron.ca)

---

**De :** Stéphanie Blais [<mailto:stephanie.blais@justice.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** 15 avril 2014 11:51

**À :** [energie@mink.net](mailto:energie@mink.net); [franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca); [fraser.eric@hydro.qc.ca](mailto:fraser.eric@hydro.qc.ca); [helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca); [pelletierpierre@videotron.ca](mailto:pelletierpierre@videotron.ca); [veronique.dubois@regie-energie.qc.ca](mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)

**Cc :** Stephanie Roberts

**Objet :** R-3866-2013 Argumentation du Procureur général du Québec

N/Réf. : CM-2013-004173

Objet : Hydro-Québec  
c. l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité  
et le Procureur général du Québec  
Cause : R-3866-2013

---

Veillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe de même que l'argumentaire du Procureur général du Québec dans le dossier mentionné en objet. Les autorités suivront dans un prochain envoi.

Cordiales salutations,



Stéphanie Blais, adjointe de Stephanie L. Roberts  
Direction du contentieux - Mtl  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

téléphone: 514 393-2336 poste 51944  
télécopieur: 514 873-7074  
courriel: [stephanie.blais@justice.gouv.qc.ca](mailto:stephanie.blais@justice.gouv.qc.ca)

**Avis de confidentialité:** Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.